



Organisation
internationale
du Travail



République tunisienne



giz

Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

APPUI AU DIALOGUE SOCIAL ET RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE EN TUNISIE

(Septembre 2020 – Septembre 2021)

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) et l'Agence Allemande de Coopération Internationale (GIZ) ont conclu en septembre 2020 un accord de collaboration pour la mise en œuvre d'un projet intitulé « Appui au dialogue social et renforcement de la protection sociale en Tunisie » destiné à accompagner les partenaires sociaux tripartites : Gouvernement, Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) et Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA) dans la consolidation des bases du dialogue social en tant qu'outil essentiel pour conduire et mener à bien les réformes structurelles dans un contexte socio-économique national fragile. Ce projet de collaboration entre l'OIT et la GIZ, s'inscrit dans un esprit de capitalisation et de valorisation des acquis des interventions antérieures en la matière de ces deux institutions aux profit des partenaires sociaux tripartites Tunisiens. Aussi, il est mis en œuvre sur la base d'approches intégrées, complémentaires et ciblées pour renforcer le dialogue social dans le pays de façon générale, et pour favoriser une meilleure protection sociale en particulier.



Objectif général du projet

Renforcer le rôle et les travaux du Conseil National du Dialogue Social, institution nationale du dialogue tripartite établie en 2017 et appuyer les partenaires sociaux dans la définition du mécanisme et les paramètres du fonds perte emploi. Cet objectif sera atteint à travers la réalisation des deux objectifs spécifiques suivants :

Objectifs spécifiques et résultats attendus

Renforcer le rôle et les travaux du Conseil National du Dialogue Social

1.1

La gouvernance et la communication sur le CNDS et ses travaux sont renforcées

1.2

Les compétences des membres du CNDS et de son personnel sont améliorées

1.3

Des études et analyses dans le domaine de compétences des commissions techniques sont conduites et exploitées dans le cadre du dialogue tripartite

Appuyer les partenaires sociaux pour définir le mécanisme et les paramètres du fonds perte emploi

1.1

Une étude de faisabilité sur les scénarii possibles du fonds perte emploi est menée et exploitée

1.2

Un projet de loi sur le fonds perte d'emploi est finalisé.